

Présents: Pierre TARDIEU, Philippe PAYAN, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Catherine PAYAN, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE, Yves PAYAN, Gilles GANTELME (a donné pouvoir à Robert GASIGLIA).

Absent excusé : Dominique PLAUT.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2015

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – VALORISATION DU SITE NORDIQUE D'ESTENC- 3^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX

La 2^{ème} tranche de travaux, financée par le PNM et la région PACA sera achevée avant la fin de l'année 2015. Le marché public a été attribué à l'entreprise Paysage Environnement.

Le Maire présente le projet de 3^{ème} tranche de travaux pour la valorisation du plateau d'Estenc qui comprend notamment la mise en place de toute la signalétique directionnelle estivale et hivernale du site, les aménagements du grand et du petit plateau et la seconde porte d'entrée sur le site. Ce projet d'un montant prévisionnel de 73 300 euros HT, s'inscrivant toujours dans le cadre du PRADSEN, peut bénéficier des subventions du Parc national du Mercantour (1/3) et de la Région (1/3), le solde restant à la charge de la Commune. Le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'octroi des subventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité

3 – ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE AVEC LE CENTRE DE GESTION DES ALPES-MARITIMES

La Commune est affiliée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes (CDG06) qui assure pour le compte de la commune, dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les missions obligatoires prévues par la loi, notamment la gestion de la carrière des agents, l'organisation des commissions administratives paritaires, la bourse de l'emploi et l'organisation des concours et examens.

La commune a également passé convention avec le CDG06 pour les missions facultatives suivantes : médecine de prévention et hygiène et sécurité. Le Conseil d'Administration du CDG06 souhaite simplifier ce dispositif d'affiliation et le remplacer par une convention unique d'une durée de 3 ans dont l'entrée en vigueur interviendrait au 1er janvier 2016. Le Maire propose d'adhérer à ce dispositif de convention unique d'offre de services proposé par le CDG06.

Adopté à l'unanimité

4 – CONCOURS VILLES ET VILLAGES ETOILES ET CHARTE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT

La commune a toujours fait d'importants efforts pour limiter les nuisances nocturnes lumineuses et limiter les coûts en électricité dans la gestion de l'éclairage public. Le Maire propose qu'afin de valoriser ce travail la commune candidate au concours "Villes et Villages étoilés". Cette candidature permet de faire un état des lieux complet de l'éclairage public du village et de pointer les éléments à

améliorer. Afin de poursuivre dans cette démarche de progrès et de bénéficier dans les années à venir de l'appui et des conseils techniques de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), le Maire propose également de signer la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes, guide de bonnes pratiques pour la gestion de l'éclairage public communal.

Adopté à l'unanimité

5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE POUR LES ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Suite au transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes Alpes d'Azur, et afin que les enfants de l'Ecole d'Entraunes puissent continuer à bénéficier de l'usage de la salle des fêtes communale dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, il est nécessaire de procéder par convention à la mise à disposition de la salle des fêtes communale avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

Adopté à l'unanimité

6 - CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE – QUARTIER LA CUOSTA

La convention pluriannuelle du pâturage communal du Quartier La Cuosta arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Le Maire propose d'établir le renouvellement de cette convention pluriannuelle de pâturage pour une période de cinq ans (2016-2020), d'en fixer le montant de la location pour l'année 2016 à 115 euros et de revaloriser ce loyer chaque année selon la variation de l'indice national des fermages.

Adopté à l'unanimité

7 – ADHESION A L'OFFICE DE TOURISME DE GUILLAUMES

Le Président de l'Office de Tourisme de Guillaumes a proposé à la Commune d'Entraunes d'adhérer à son association. Il ressort des débats en séance que les réformes de la Loi « Notre » implique le transfert au premier janvier 2017 de la compétence tourisme à la Communauté de Communes Alpes d'Azur. De ce fait, les élus du conseil municipal ne souhaitent pas s'engager pendant cette période de transition où il n'y a pas de visibilité sur la question du tourisme avec quelque acteur que ce soit sur cette thématique.

8 – EXPOSITION BORNES FRONTIERES

Le Parc national du Mercantour a rétrocédé l'exposition bornes frontières à la Commune d'Entraunes après l'avoir entièrement rénovée. Elle a été installée dans la salle des fêtes et laissée en libre accès tout l'été. Le Maire propose, afin de ne pas la stocker inutilement et d'en profiter sans qu'elle se détériore de lui trouver un lieu d'exposition. Il propose de rénover l'ancienne cantine inutilisée depuis la fin des travaux de l'Ecole pour en faire un lieu d'exposition permanent incitant les visiteurs à pénétrer le cœur de village.

Adopté à l'unanimité

9 – MAISON « BLANC »

Le Maire a sollicité la famille Blanc dont la maison est en vente sur la place du village. Le Maire propose que la commune acquiert cette maison dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du cœur de village et afin de conforter l'activité du four communal. Après négociations, la famille Blanc est prête à vendre son bien pour un montant de 50000 euros.

Adopté à l'unanimité

10 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Le chantier concernant la réfection du parvis de la Chapelle Saint-Sébastien doit reprendre après la réunion de chantier avec l'Architecte des Bâtiments de France prévue le 16 septembre prochain.
- Une réunion avec le bureau d'étude et les services de l'Etat pour la future station d'épuration est programmée le 25 septembre prochain.
- Le marché public pour les travaux de raccordement du réseau d'eau potable de la Coquille a été attribué à l'entreprise Clary.
- Le marché public pour la deuxième tranche des travaux du PRADSEN a été attribué à l'entreprise Paysage Environnement
- Le marché public pour la réfection de la toiture de l'Eglise d'Estenc ND des Grâces a été attribué à l'entreprise Mercurio.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- La DSP du camping arrive à son terme le 30 septembre 2015, la gérante actuelle ne souhaite pas candidater en cas de nouvel appel à candidature.
- La consultation pour le PIDA 2015-2016 a été mise en ligne.
- La commission de sécurité de l'Auberge Roche Grande a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.
- Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

La séance est levée à 20h00.